

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.		Date d'inspection Le 10 septembre 2026	
Nom de l'établissement Garderie Centre Éducatif le Palais du Plaisir Inc.		Numéro de permis 2020086	
Adresse 15 rue Valcourt Saint-Quentin NB E8A 2B5		Numéro de téléphone (506) 284-0338	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 59	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté.
- Affichés dans un endroit bien en vue sont les documents suivants : le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur/exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur.
- Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement. Les exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée. Les enfants sont sous supervision constante durant le changement de couche. La procédure pour le changement de couche est affichée sur les lieux réservés au changement de couche.
- Observations: Lors de la visite, les enfants faisaient la sieste. L'enfant qui ne dormait pas était accompagné de l'éducatrice, qui était assise à côté de lui et lui parlait doucement.
- Discussions avec l'exploitante concernant la politique 902. Le temps d'écran doit être offert dans un but précis et constituer un moment de partage.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 septembre 2026

Date

original signé par
Erika Ratte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"